

BUREAU DES AVOCATS INTERNATIONAUX

3, 2ème rue Lavaud

B.P. 19048

Port-au-Prince, Haiti

509 2943 2106 / 07

Fax 2244-7986

Email: avokahaiti@aol.com

NOTE DE PRESSE

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI), dans sa mission majeure de défendre les plus démunis, les droits inaliénables, imprescriptibles et inhérents à la personne humaine, en particulier ceux des victimes du choléra importé par la MINUSTAH, des femmes victimes de viol, d'agression sexuelle et autres abus de droit, s'étonne grandement de l'ovation réservée à l'endroit de Monsieur Ronald Nelson alias Roro Nelson par une poignée d'activistes, à son arrivée à l'Aéroport International Toussaint Louverture, le 17 Décembre 2011.

En effet, Monsieur Nelson, très proche du pouvoir en place, est toujours cuirassé dans ses actes répréhensibles à l'endroit des personnes et des parlementaires en fonction. Récemment, Monsieur Nelson a été arrêté, jugé et condamné par la justice américaine pour violence et agression exercées sur une femme aux Etats-Unis (USA). Haïtien de son état certes, nul ne peut l'empêcher de retourner dans son pays mais, quand un condamné du genre, tapis déjà au plein cœur du Palais national, a l'habitude d'agir en toute impunité en Haïti, n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter ?

Le BAI s'étonne également quand les Etats-Unis d'Amérique, soi-disant champions dans l'établissement de l'Etat de droit et le triomphe du respect des Droits Humains et, où il y a des lois et des Juges plus ou moins aptes à les appliquer, pouvaient s'abstenir de lâcher un tel fauve dans un petit Etat déjà fragile. D'ailleurs, il est de notoriété publique que les femmes et les pauvres qui constituent les catégories sociales les plus vulnérables de la population haïtienne n'ont pas toujours eu l'accès facile à la distribution de la justice.

Donc, il est aussi un devoir de mémoire de rappeler que cet ami personnel de Monsieur Joseph Michel Martelly s'attribue les mêmes pouvoirs que son sicaire devancier Clément Barbot, de sinistre mémoire. Et, le régime Martelly s'est déjà trop souvent signalé par tant de pratiques despotiques rappelant l'ère Duvaliérienne, pour se fermer les yeux et se taire sur les possibles méfaits dont le fameux Roro Nelson en est-il capable, jouissant d'ailleurs de pleins pouvoirs en Haïti.

Les femmes constituent l'une des franges les plus vulnérables de la population, surtout celles éparpillées à travers les différents camps d'hébergement après le séisme du 12 Janvier 2010, déjà livrées à la merci des bourreaux du même acabit et qui ne s'embarrassent guère de scrupules dans la mise à exécution de leurs desseins criminels.

Le BAI prend acte de tous les tenants et aboutissants du retour en puissance de Monsieur Nelson, expédié en Haïti après avoir été condamné par les autorités judiciaires américaines pour violence et agression faites sur une femme ainsi que de l'accueil à lui réservé, et en profite pour sonner l'hallali, à cor et à cri, à l'endroit de toutes les organisations féminines, de quels que horizons qu'elles se trouvent, à la Société Civile haïtienne, aux différents organismes de défense des Droits Humains, à tous les acteurs de la chaîne pénale haïtienne (la Police, le Corps judiciaire, particulièrement les Commissaires du Gouvernement) de se redoubler d'une vigilance de tout instant et surtout, de faire preuve d'impartialité face à ce fragile retour de Monsieur Nelson en Haïti, un très proche ami du pouvoir s'affirmant souvent incorrigible à travers ses démonstrations bruyantes de force.

Pour le BAI :

Mario Joseph, Avocat

